DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS
----°----
ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE
-----°-----
CANTON
D'AIRE SUR LA LYS
-----°----

SECTION DU C.C.A.S. DE BERGUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du
25 mars 2024

Date de convocation : le 19 mars 2024

Objet :
Etats des cessions et acquisitions réalisées durant l'année 2023

Votes pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, les vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la section de BERGUETTE, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique LUPART, Présidente de la section du Centre Communal d'Action Sociale de BERGUETTE.

Etaient présents : Mme Véronique LUPART – Mme Marie France VERREMAN – M. Patrick MAMETZ – M. Gérard CORRIETTE – Mme Marie-Andrée PAYELLE, formant la majorité des membres en exercice.

Membre excusé ayant donné procuration : M. Joël LEGRAND

Madame Marie-Andrée PAYELLE est nommée secrétaire.

****

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la section de Berguette,

PREND ACTE et ne formule aucune remarque sur les états des cessions et des acquisitions réalisées durant l'année 2023 par le C.C.A.S. :

Etats néants.

Délibération affichée le 02 AVR. 2024 , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique
le 02 AVR. 2024

Le secrétaire de séance,

Payelle MA

Marie-Andrée PAYELLE

La Présidente,

C.C.A.S. Section de Berguette

Véronique LUPART

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

SECTION DU C.C.A.S. DE BERGUETTE

ANNEE 2023

DESIGNATION DU BIEN (terrains, immeubles, droits réels)	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	CONDITIONS DE CESSIONS	MONTANT

NEANT

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES

SECTION DU C.C.A.S. DE BERGUETTE

ANNEE 2023

DESIGNATION DU BIEN (terrains, immeubles, droits réels)	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	CONDITIONS DE CESSIONS	MONTANT

NEANT